Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Houssay - Tome IV

Houssay. — *H. de Uceyo,* 1309 ; — *Decima de Hussayo* ; — *Parrochia de Houssayo,* 1316 ; — *Ucé, Ussé,* 1317 (*Arch. du Maine,* t. IX, p. 91, 92).

Population : 644 hab. en 1902 ; — 584 hab. en 1908.

Le canton fut transféré de Quelaines à Houssay, novembre 1790.

Un arrêté du directoire du 8 août 1792 prétendait réunir la paroisse à Saint-Sulpice, qui primitivement n'était qu'une annexe de Houssay. La chapelle de la Gendronnière, fondée en 1530 en l'honneur de Saint-Sébastien, était desservie en Saint-Sulpice et non à Houssay. Il en est de même de la chapelle de la Cornuère, mentionnée par le chanoine Le Paige et attribuée par lui à Houssay.

Curés : La belle dalle tumulaire du curé Hemery, avec son épitaphe en vers, est reproduite dans l'*Épigraphie de la Mayenne.* — M. *Menochet* (V. ce nom), demande le 21 mars 1795 à reprendre son ministère, s'excusant de ne pas se présenter à cause de la goutte invétérée dont il souffre. « Il n'a, dit-il, jamais paru dans les rassemblements de Chouans et n'a jamais porté les armes contre sa patrie. » Lui et deux autres prêtres de sa famille, son frère et son oncle, ont une tombe commune dans le cimetière. — *Churin,* 1909.

Hugues de Houssay, chanoine du Mans, 1309, 1317, était-il d'une famille d'ancienne noblesse qui ait possédé les droits féodaux sur la paroisse ? Il paraît souvent dans les actes capitulaires. Le manoir du Gué-de-Mauny, au Mans, lui fut attribué par ses confrères, qui l'avaient acquis de Hugues de Sablé. D'accord avec Hector, archidiacre de Château-du-Loir, qui déjà avait acheté une rente en Houssay pour fondation de son anniversaire, il acquiert des dîmes en Saint-Germain-de-l'Hommel pour doter la chapelle de Sainte-Croix dans la cathédrale, 1317.

Cath. Gandon, veuve de Pierre de Scépeaux, sgr de Houssay, fait démission de tous ses biens au profit de ses enfants, 1724. — La dame de Montecler est en procès avec le baron de Château-Gontier, au sujet de la seigneurie paroissiale, 1780.

Le directoire de Château-Gontier. envoie des commissaires pour le recrutement à Houssay, Quelaines, Saint-Sulpice, « à cause de la différence des opinions religieuses la plus fortement prononcée, » 30 août 1792. — Les grenadiers du 2^{e} bataillon des Côtes-du-Nord, capitaine Moutier, stationnent à Houssay, septembre-novembre 1793. — Les Chouans désarment le bourg le 3 mai 1794.

A la suite d'un combat entre les Républicains et les Chouans qui eut lieu à Houssay, Jean et René Logeais, cultivateurs à Nuillé-sur-Vicoin, furent arrêtés à Houssay et condamnés à mort, le 21 fructidor an II.

Sulpice Mabon fut également condamné le 8 ventôse an II, pour avoir suivi les Vendéens et, avec plusieurs rebelles des communes de Cuillé et Quelaines, désarmé les citoyens de ces communes. — Les habitants de Houssay avaient un cantonnement, mais dont le commandant, au lieu de les protéger, réquisitionnait leurs chevaux pour aller se promener (23 fructidor an II) ; ils étaient plus maltraités encore par la troupe de

l'adjudant d'Halancourt, qui les pillait sans merci (10 messidor an III). C'est le procureur syndic de Château-Gontier, qui porte plainte en leur nom.

Le 15 novembre 1794, les Chouans occupent le bourg. — Les fermages des biens nationaux sont perçus « au nom du roi et de sa majesté très chrétienne, » par les « capitaines et officiers du canton de Houssay de la division dauphine de Jambe d'Argent » : Tranche-Montagne, dit Denis, Placette, Fleur-d'Epine, Berard des Essards, Vermenil, Chatain, Moustache, Turenne, quartiers maîtres, 18 oct. 1794-19 sept. 1795.

Les insurgés coupèrent l'arbre de la liberté, le 29 août 1799, forcèrent la mairie, brûlèrent les titres et prirent le cachet, le 24 septembre suivant.

La Fauliette, capitaine de la compagnie de Houssay, fit sa soumission le 29 mars 1800.

L'*inventaire* de 1906, essayé sans effet le samedi 3 mars, ne put avoir lieu, l'église étant barricadée. Il fut repris le mercredi 14 mars, et sans avis préalable, mais sans prendre au dépourvu les gardiens fidèles. Il fallut aux gendarmes user des haches et de la pince-monseigneur dont ils s'étaient munis. 350 fidèles représentaient la paroisse.

Maires : Gigan, 1902 ; — *Landais,* 1908.